

SENAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1864-1865.

Projet de Loi qui ouvre au Département des Travaux publics des crédits supplémentaires s'élevant à 886,044 fr. 43 c.

(Voir les Nos 225, 254 et 258 de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Des dépenses se rapportant à des exercices clos (1863 et antérieurs) pourront être imputées à charge du budget des travaux publics pour l'exercice 1864, jusqu'à concurrence de fr. 176,102-56 et y formeront un chapitre X subdivisé comme suit :

§ 1^{er}. PONTS ET CHAUSSÉES.

ROUTES.

ART. 83. Entretien ordinaire.	{	Ex. 1859, fr.	232 »	
		— 1863, »	50 90	
			<hr/>	262 90

CANAUX ET RIVIÈRES.

ART. 84. Travaux d'entretien.	{	Ex. 1861, fr.	2,197 69	
		— 1862, »	64,228 49	
		— 1863, »	10,089 66	
ART. 85. Meuse. (Travaux d'amélioration)		— 1861, »	67,535 60	
ART. 86. Canal de Maestricht à Bois-le-Duc. (Id.) .		— 1860, »	700 »	

ART. 87. Canal de Mous à Condé. (Id.)	— 1863, »	1,866 08	
ART. 88. Dyle et Demer. (Id.)	— 1863, »	26,209 14	
			————— 172,826 66

PORTS ET CÔTES.

ART. 89. Côte de Blankenberghe. (Travaux d'entre- tien) (exercice 1862)		155 66	
			————— 175,243 22

§ 2. CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

VOIES ET TRAVAUX.

ART. 90. Salaires d'ouvriers (ex. 1865) fr. 729 40	}	1,470 70
ART. 91. Billes, rails, etc., (ex. 1865) » 741 50		

TRACTION ET MATÉRIEL.

ART. 92. Salaires d'ouvriers (ex. 1865)	74 90
ART. 93. Entretien, réparation et renouvellement du matériel (exercice 1862).	1,011 88

POSTES.

ART. 94. Transport des dépêches (exercice 1865).	501 66	
		————— 2,859 14
TOTAL	fr. 176,102 56	

ART. 2.

Des crédits supplémentaires, à concurrence de fr. 709,942-07 sont alloués au Département des Travaux publics pour couvrir les insuffisances que présentent certaines allocations du budget de 1864; ils se répartissent comme suit entre les divers articles du budget auxquels ils sont rattachés.

CHAPITRE PREMIER.

Administration centrale.

ART. 5. Frais de route et de séjour fr.	632 »	
ART. 6. Honoraires des avocats du Département	245 75	
		————— 875 75

CHAPITRE II.

Ponts et chaussées.

ROUTES.

ART. 7. Entretien et amélioration fr.	191,000 »
---	-----------

CANAUX ET RIVIÈRES.

ART. 19. Sambre canalisée . . . fr.	652 55	
ART. 20. Canal de Charleroi à Bruxelles.	374 79	
ART. 25. Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges. . .	8,627 55	
ART. 29. Dyle et Demer	1,274 53	
	<hr/>	10,909 22

PLANTATIONS.

ART. 31. Plantations nouvelles fr.	1,507 13
--	----------

BACS ET BATEAUX DE PASSAGE.

ART. 32. Entretien et amélioration. fr.	2,393 30
---	----------

PERSONNEL.

ART. 37. Frais de déplacements. fr.	5,468 70	
	<hr/>	209,278 35

CHAPITRE III.

Mines.

ART. 43. Personnel du corps; frais de déplacements fr.	172 20	
ART. 44. Frais des jurys d'examen	609 80	
	<hr/>	782 »

CHAPITRE IV.

Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

VOIES ET TRAVAUX.

ART. 49. Salaires d'ouvriers . . . fr.	6,400 »
ART. 50. Billes, rails, matériels fixe, etc.	16,400 »
	<hr/>
	22,800 »

TRACTION ET MATÉRIEL.

ART. 55. Salaires d'ouvriers fr.	203,550 »
--	-----------

TRANSPORT.

ART. 58. Salaires d'ouvriers . . . fr.	62,715 »
ART. 59. Frais d'exploitation . . .	110,000 »
ART. 60. Camionnage	30,100 »
ART. 61. Pertes et avaries.	30,000 »
	<hr/>
	232,815 »

TÉLÉGRAPHES.

ART. 68. Salaires d'ouvriers fr.	7,620 »
	<hr/>
	466,785 »

(4)

CHAPITRE V.

COMMISSION DES PROCÉDÉS NOUVEAUX.

Art. 75. Frais de déplacements fr. 170 10

CHAPITRE IX.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

Art. 82. Entretien du canal de Selzaete. fr. 32,050 87

TOTAL fr. 709,942 07

ART. 3.

Ces crédits seront couverts au moyen des ressources ordinaires de l'exercice 1864.

Bruxelles, le 30 juin 1865.

*Le Président de la Chambre
des Représentants.*

(Signé) E. VANDENPEEREBOOM.

Le Secrétaire,
(Signé) VAN HUMBÉECK.